

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du Mardi 31 mai 2011

L'an deux mille onze, et le mardi 31 mai à 20 h 30 le conseil municipal légalement convoqué le 24 mai 2011, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ROUSSEL,

PRESENTS : Messieurs François ROUSSEL, Serge FAURE, Gérard GOURAUD, Gérard PEGORIE, Jean Claude COUDERT, Jacques LARGE, André MALBEC, Fabien MESPOULEDE, Roger PETIT, Jean Philippe REMY, Mesdames Jeannine FRENTZEL, Michèle LE GUEN, Paulette SICRE DOYOTTE, Valérie BARNERIAS, Géraldine JAHAN, Dorothée RONTEIX, Jeannine VALADE,

ABSENTS et EXCUSES : Mesdames Laurence BASTIDE, Arlette BELLINA, Hafida CRAMPE, Nathalie LAFON, Messieurs Frédéric BESSE, Thomas CAMBOU,

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Madame Michèle LE GUEN a été élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- I. Présentation du schéma départemental de coopération intercommunale de la Dordogne
- II. Dissolution du Syndicat Intercommunal de Développement de la Moyenne Vallée de l'Isle
- III. Adhésion de la commune de Neuvic à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (Ex entreprise d'insertion du Château)
- IV. Répartition des subventions de fonctionnement aux Clubs et Associations
- V. Projet de vente pour partie du local de l'hôtel d'entreprise
- VI. Taxe d'urbanisme – recouvrement contentieux – remise de tout ou partie des majorations et intérêts de retard consécutifs au paiement tardif des contributions, admission en non valeur des petits reliquats.
- VII. Examen de la mise en œuvre de la procédure d'acquisition des biens « sans maîtres »
- VIII. Ajustement de crédits
- IX. Présentation du projet de 13^{ème} tranche d'assainissement
- X. Réhabilitation de la salle des Lotos
- XI. Aménagements complémentaires sur la Base de loisirs
- XII. Devenir de l'ilot Marbot
- XIII Questions diverses
 - XIII – 1 – Présentation programme de voirie 2011
 - XIII – 2 – Présentation projet Véloroute – voie verte
 - XIII – 3 – Inauguration de la Bibliothèque
 - XIII – 4 - Création d'emplois saisonniers
 - XIII – 5 – Bibliothèque - demandes de subventions investissement et fonctionnement

2011 – 31/05 - I – Présentation du schéma départemental de coopération intercommunale de la Dordogne

Exposé préalable : le maire rappelle à l'assemblée que Madame la préfète de la Dordogne a communiqué le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dont chaque membre du conseil a pu prendre connaissance.

En application des dispositions de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, ce projet de schéma, présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale doit, dans un délai de 3 mois, à compter de sa réception, être, pour chacune des propositions intéressant la commune, soumis à l'avis du conseil municipal.

Aux termes du même article 35 susvisé de la loi du 16 décembre 2010, « à défaut d'avis rendu dans ce délai de 3 mois l'avis du conseil est réputé favorable ».

Il appartient donc au conseil d'identifier les propositions figurant dans le projet de schéma qui concernent la commune, de se prononcer sur chacune d'elle et de proposer, le cas échéant, une alternative qui lui paraîtrait souhaitable.

Aussi, le conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5210-1-1,
- Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 et notamment son titre 3 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Dordogne réceptionné en mairie le 20 avril 2011;

- Considérant que la commune est directement intéressée par les propositions figurant dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

➡ **Emet un avis favorable à la**

Proposition n° 13 :

Fusion de la communauté de communes de la Moyenne Vallée de l'Isle (à l'exception de la commune de Beaupouyet en discontinuité territoriale), de la communauté de communes Astérienne Isle et Vern (à l'exception des communes de Mensignac, Annesse et Beaulieu, Montrem et Manzac sur Vern), de la communauté de communes de la vallée du Salembre et du SIVOS périscolaire Saint Aquilin Léguillac de l'Auche.

et souhaite cependant :

- disposer de simulations financières avec plusieurs scénarii d'intégration tenant compte des différences de compétences entre les communautés,
- connaître ce que deviendront les budgets annexes propres aux compétences de chacune des communautés fusionnées.

➡ **Emet un avis favorable aux :**

Proposition n° 42 :

Dissolution du SI d'action sociale de Neuvic sur l'Isle.

Proposition n° 59 :

Dissolution du SM de développement de la moyenne vallée de l'Isle

Proposition n° 63 :

Fusion du syndicat mixte d'études et de travaux pour l'aménagement et l'entretien du bassin de l'Isle (SMETAE), du syndicat mixte pour la valorisation de la vallée de la Beauronne, du syndicat mixte d'assainissement de la vallée du Salembre, du syndicat mixte de travaux en vue de l'assainissement du Vern et du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Crempse et de ses affluents (bassin Isle aval).

Proposition n° 93 :

Dissolution du SIVOS du canton de Neuvic*.

➡ **Emet un avis défavorable à la**

Proposition n° 79 :

Fusion du SIAEP de Mussidan et du SIAEP de Neuvic sur l'Isle.

pour les raisons suivantes :

- absence totale de cohérence territoriale : la proposition n° 13 du Schéma de coopération Intercommunale prévoit la fusion de la Communauté de communes de la Moyenne Vallée de l'Isle avec celle de l'Isle et Vern et Vallée du Salembre : un regroupement du Syndicat des eaux de Neuvic avec Mussidan va à l'encontre (géographiquement) de ce regroupement communautaire. Les 4 communes du syndicat de Neuvic font partie des 3 communautés fusionnées.
- 22 communes composent le Syndicat de Mussidan, 4 pour celui Neuvic ; la disproportion entre les deux syndicats va engendrer des difficultés pour « exister » dans la fusion.

- peu ou pas d'informations concernant le syndicat de Mussidan
 - *Sur la situation financière : état de la dette, prix de l'eau, durée des amortissements*
 - *Sur les installations : rendement du réseau, vétusté, programme de renouvellement, qualité de l'eau*
- aucune information financière sur ce que sera le prix de l'eau après fusion, sur l'intégration des amortissements des deux syndicats dans un même budget
- le syndicat de Neuvic dispose de ses propres ressources en eau : alimentation en eau par deux forages et un troisième en secours dans la rivière Isle,
- le syndicat de Neuvic a un programme de renouvellement et de rénovation de son réseau le plus ancien.

Face à l'absence de données techniques et financiers caractérisant le syndicat de Mussidan et à la situation particulièrement saine du syndicat de Neuvic, lui garantissant un prix stable de l'eau (pas d'emprunts, un réseau en très bon état du fait d'une politique de renouvellement de réseau régulier et permanent) une eau de bonne qualité, et considérant l'absence de cohérence territoriale avec la fusion des 3 communautés le conseil municipal s'oppose fermement à la fusion du Syndicat des eaux de Neuvic avec celui de Mussidan

Objet :. Projet de schéma de coopération intercommunale de la Dordogne – Délibération du conseil municipal de Neuvic sur l'hypothèse d'un éventuel départ de la commune de Sourzac vers la communauté de commune du mussidanais.

Après avoir délibéré sur les propositions figurant dans le projet de schéma qui concernent la commune de Neuvic, et en particulier sur la proposition n° 13,

- compte tenu de l'activisme déployé de certains élus du Mussidanais qui souhaitent le départ de la commune de Sourzac de la communauté de communes de la Moyenne Vallée de l'Isle (CCMVI), vers Mussidan,

les élus de la commune de Neuvic s'opposent catégoriquement à ce départ en rappelant les investissements intellectuels, techniques et financiers considérables effectués par la CCMVI sur le territoire de la commune de Sourzac.

Les investissements communautaires réalisés et en cours de réalisation sur la commune de Sourzac avec en particulier 27 hectares de la future zone d'activités et le projet de diffuseur autoroutier A 89 orienté Périgieux, constitueront le pôle économique ouest du nouvel ensemble constitué par les communautés de communes, Astérienne Isle et Vern, Vallée du Salembre.et Moyenne Vallée de l'Isle.

<p>2011 – 31/05 - II – Dissolution du Syndicat Intercommunal de Développement de la Moyenne Vallée de l'Isle</p>

Dans sa séance du 03 mars 2011 le comité du Syndicat mixte de développement de la moyenne vallée de l'isle a décidé la dissolution du syndicat à compter du 30 juin 2011. En effet ses compétences sont désormais exercées par l'association « Pays de l'Isle en Périgord » qui prépare et réalise des projets collectifs et des programmes de développement tel que le projet en cours « vélo route voie verte en moyenne vallée de l'Isle ».

L'ensemble des communes et communautés de communes membres du syndicat étant membre de l'association du « Pays de l'isle en Périgord », le maire propose d'accepter :

- *la dissolution du syndicat mixte de développement de la Moyenne vallée de l'Isle à compter du 30 juin 2011,*
- *l'affectation du solde de trésorerie du syndicat d'un montant de 13004,95 € au profit du Pays de l'Isle en Périgord pour une participation au financement de l'étude « Vélo route voie verte en moyenne vallée de l'Isle »,*
- *l'affectation de l'actif du syndicat constitué par un matériel informatique acquis en 2001 d'une valeur de 2286,41 € à la commune siège du Syndicat (commune de Saint Médard de Mussidan) pour y être détruit.*

Aussi, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents se prononce favorablement et accepte ces propositions

2011 – 31/05 - III – Adhésion de la commune de Neuvic à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (Ex entreprise d'insertion du Château)

Le maire présente au conseil municipal le projet de statuts de Société Coopérative d'intérêt collectif à responsabilité limitée (SCIC sarl) du château de Neuvic, dénommée « Entreprise d'Insertion du Château de Neuvic » et ayant pour mission :

- de contribuer à l'insertion professionnelle et sociale de personnes en difficulté issues du département de la dordogne,
- de créer et développer un activité en hôtellerie-restauration qui soit support de cette insertion,
- d'effectuer toutes activités annexes, connexes et complémentaires se rattachant à ces objectifs, directement ou indirectement, et toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de ces objectifs ;
- de contribuer au développement territoriale de la vallée de l'isle en général et de Neuvic en particulier, dans ses différentes dimensions(économiques, touristiques, sociale et culturelle) avec le souci de respecter et de maintenir un environnement de qualité.

Il propose au conseil municipal que la commune de Neuvic adhère à cette SCIC, en sa qualité de personne morale de droit public, en souscrivant au capital une part sociale à hauteur de 20 €

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

2011 – 31/05 - IV – Répartition des subventions de fonctionnement aux Clubs et Associations

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer ainsi qu'il suit la répartition des contributions aux organismes de regroupement et des subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé

Article	Libelle Compte	Budget 2011
6554	Contribution aux organismes de regroupement	48000,00 E
	Synd.de transport scolaire de Neuvic	36 000,00 E
	Syndicat DFCI	3073,00 E
	Syndicat Intercom. Action Sociale	4700,00 E
	Syndicat Vallée du Salembre	2000,00 E
	Syndicat Vallée du Vern	400,00 E
	Union des Maires	750,00 E
	Mission Locale du Ribéracois	1077,00 E
6574	Subventions de fonctionnement organismes de droit privé	78836,00 E
	Subvention de fonctionnement aux associations de Neuvic	74178,00 E
	ACPG-Anciens d'Algérie	595,00 E
	Amicale laïque Les Lébérours	610 E
	Amicale personnel Centre Détention	153,00 E
	ANACE	3354,00 E
	ASCSN/Environnement	763,00 E
	Ass. Musicale de la Vallée de l'Isle	1500,00 E
	Asso.socio-culturelle centre de.détention	150,00 E
	Association les Frelons (Collège)	351,00 E
	Ecole élémentaire	1687,00E
	<i>compensation demi-pension classe verte</i>	400,00 E
	Ateliers neuvicois	610,00 E
	Banda "Los Companeros"	300,00 E
	Boule neuvicoise	153,00 E
	Chorale Amitié Neuvicoise	153,00 E
	Club Trait d'union	300,00 E
	Ciné Photo Club	214,00 E

	Club de badminton	200.00 E
	Colombophilie	92.00 E
	Comité de jumelage - Anglais	397.00 E
	Comité de jumelage Ste Béatrix	500.00 E
	Association Neuvic Gare	229.00 E
	Comité des Fêtes - Subvention poste FONJEP	12 000.00 E
	Déportés des camps nazis	153.00 E
	Donneurs de sang	153.00 E
	Foyer socio-éducatif Collège	671.00 E
	Gym volontaire	400,00 E
	TD aux devoirs	300,00 E
	JUDO Club Neuvicois	458.00 E
	Mutilés du travail	250.00 E
	Secours catholique	800,00 E
	Association Arc En Ciel	400,00 E
	Société de chasse	500,00 E
	Société de pêche	382,00 E
	<i>subvention exceptionnelle</i>	500.00 E
	USN Basket	1300,00 E
	USN Football	5 000,00 E
	<i>Subvention exceptionnelle</i>	1000.00
	USN Rugby	10 000,00 E
	Ecole de Rugby	5 000.00 E
	<i>Subvention exceptionnelle club rugby</i>	10 000.00 E
	USN Canoë Kayak	1 000.00 E
	<i>subvention exceptionnelle acquisition de matériel</i>	1000 ,00E
	<i>subvention exceptionnelle cross kayak</i>	500,00E
	<i>Subvention exceptionnelle Aide à la pratique compétition</i>	500.00 €
	Amicale du personnel de la commune de Neuvic	9 000,00 E
	SOS Chats libres	200,00 E
6574-1	Subventions de fonctionnement autres associations	4658,00€
	Asso. La Croix d'Or	100.00 E
	Foyer socio éducatif collège de St Astier	80,00 E
	Collège de Saint Astier	50,00 E
	Maison familiale Ribérac - vanxains	200,00 E
	Lycée Prè de Cordy Sarlat	50.00 E
	Prévention Routière	122.00 E
	SPA - Société protectrice des animaux	1306,00 E
	Association PAULINE Femme Centrafricaine (exceptionnelle)	150,00 E
	Centre culturel La Fabrique - festival de la vallée et ciné passion	1100,00 E
	Association Alzheimer - Bergerac (6 mois d'activité sur Neuvic)	150,00 E
	Amicale Laïque de Saint Léon sur l'Isle - section danse	1 350,00 E

Et décide de procéder aux virements de crédits suivants :

Article	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
6574 – Subvention de fonct. organismes de droit privé	6836.00 €	
6554 – Contribution aux organismes de regroupement		2000.00 €
6232 – Fêtes et cérémonies		4836.00 €
Total	6836.00 €	6836.00 €

2011 – 31/05 - V – Projet de vente pour partie du local de l'hôtel d'entreprise

Monsieur Didier HELION, président de l'association ASCSN a souhaité se porter acquéreur de locaux situés dans l'hôtel d'entreprises, cadastrés section AN 322 pour partie et AN 321 pour partie d'une contenance d'environ 615 m².

Après négociation, un accord est intervenu pour une cession au prix de 70 000 €, l'acquéreur faisant son affaire des frais de géomètre pour la division de la partie d'immeuble cédée tout comme les frais d'acte de vente.

Le maire précise que ces locaux sont actuellement loués par la commune à l'ASCSN, au prix mensuel de 300 € (hors charges).

Aussi, le conseil municipal, considérant l'avis du domaine n° ev 2011 309 V 135 émis le 28 février 2011, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de vendre à l'ASCSN**, représentée par son Président Monsieur Didier HELION, dont le siège social est situé ZA de Théorat à Neuvic sur l'Isle, un ensemble immobilier cadastré section AN 322 pour partie et AN 321 pour partie, situé au lieu dit Théorat Nord, d'une contenance d'environ 615 m² résultant de la division modulaire de l'intégralité d'un bâti dit « Hôtel d'entreprises », **au prix de 70 000 €**,

- **de donner à l'ASCSN autorisation de passage** sur les parcelles propriété de la commune cadastrées section AN 322 pour accéder à l'unité foncière objet de la présente vente (parcelle AN 322 p et 321 p), sans contrepartie financière,

- **de recourir pour cette transaction à un acte de vente qui sera passé en la forme administrative** par devant Monsieur François ROUSSEL, Maire de la Commune de Neuvic, habilité à recevoir et à authentifier ce type d'acte,

- **de désigner** Monsieur Gérard PEGORIE, ou Madame Jeannine FRENTZEL, adjoints au Maire, pour signer les actes de vente à intervenir entre la commune et l'ASCSN

- **que les frais de géomètre** pour la division de parcelle et les **frais d'acte** de vente seront intégralement supportés par l'acquéreur.

2011 – 31/05 - VI – Taxe d'urbanisme – recouvrement contentieux – remise de tout ou partie des majorations et intérêts de retard consécutifs au paiement tardif des contributions, admission en non valeur des petits reliquats
--

Le maire porte à la connaissance du conseil municipal une demande émanant de la Direction Générale des Finances publiques – Trésorerie de Boulazac, relatif au recouvrement des taxes d'urbanisme, des majorations et intérêts de retard et admission en non valeur des petits montants impayés.

L'article L 251 des procédures fiscales donne compétence au conseil municipal pour remettre à titre gracieux tout ou partie des majorations et intérêts de retard consécutifs au paiement tardif desdites contributions.

En application de ces articles, la trésorerie doit transmettre toutes les demandes de remise gracieuse accompagnées d'une copie du dossier complet et en raison du nombre croissant du nombre de dossiers à traiter, Monsieur le Trésorier sollicite l'accord tacite de la commune pour toute remise d'un montant inférieur à 100€.

De même, il sollicite l'accord du conseil municipal pour admettre automatique en non valeur, les petits reliquats inférieurs au seuil de 30 €.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de donner son accord tacite pour statuer sur les demandes de remise gracieuse des majorations et intérêts de retard d'un montant inférieur à 100 €,

- de donner son accord pour admettre en non valeur les reliquats inférieurs à 30 €.

Ces décisions sont valables pour toutes les demandes en instance de traitement et à venir.

2011 – 31/05 - VII – Examen de la mise en œuvre de la procédure d'acquisition des biens « sans maître »
--

Le maire informe le conseil municipal de la procédure par laquelle les communes peuvent devenir propriétaires des biens présumés sans maître. Ces biens, pour lesquels les contributions ne sont plus payées, sont des propriétés immobilières pour lesquelles :

- soit le propriétaire est inconnu parce qu'il a disparu sans laisser de représentant (ou parce qu'il n'existe aucun titre de propriété publié au fichier immobilier ou au livre foncier ni aucun document cadastral ;

- soit le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de trente ans (sans héritier ou avec des héritiers ayant renoncé).

Le conseil municipal prend acte de ces dispositions et donne pouvoir au Maire pour engager les enquêtes préalablement nécessaires à la mise en œuvre de la procédure d'acquisition de ces biens dits « sans maître ».

2011 – 31/05 - VIII – Ajustement de crédits

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts à certains articles de la section d'investissement du budget principal de la commune pour l'exercice 2011 sont insuffisants, et qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

De plus, le budget comporte une erreur quant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement qu'il convient de corriger.

De même, les produits de la fiscalité 2011 n'ayant pas été repris correctement il est nécessaire de procéder aux corrections nécessaires.

Aussi, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide /

- de procéder aux ajustements de crédits suivants :

Virement de crédits - Section d'investissement	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
23 – 2313 – code fonction 414 – opération 12 Camping		- 70000 €
23 - 2313 – code fonction 414 - opération 34 – Base de loisirs -	+ 70000 €	
Diminution de crédits - Section d'investissement		Diminution de crédits
10 – 1068 – code fonction 01 – Excédent de fonctionnement (recette)		- 11 €
23 - 2313 – code fonction 91 - opération – 44 Halle – (dépense)		- 11 €
Augmentation de crédits - Section de fonctionnement	Augmentation de crédits	
73 – 7311 – code fonction 01 – Contributions directes (recette)	+ 75133 €	
73 - 739116 - code fonction 01 – reversement sur FNGIR (dépense)	+ 67616 €	
65 – 6531 – code fonction 021 – indemnités élus (dépense)	+ 7517 €	

Section d'investissement	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
23 - 2313 – code fonction 82 - opération 28 – Aménagement Place du Chapdal	00	30000
23 – 2318 – code fonction 822 – opération 14 Parking de la maternelle	00	74000
23 - 2313 – code fonction 020 - opération 16 – Site Marbot -	00	106000
23 - 2313 – code fonction 82 - opération 28 – Aménagement Place du Chapdal	00	20000
23 - 2313 – code fonction 91 - opération – 44 Halle -	00	11000
23 - 2313 – code fonction 026 - opération 66 Cimetière columbarium	00	130000
23 - 21538 – code fonction 822 – opération 93 Eaux Pluviales	00	20000
23 - 2313 – code fonction 321 - opération 13 Patronage	30000	00
23 - 2313 – code fonction 321 - opération 13 Patronage	40000	00
23 - 2313 – code fonction 142 - opération 11 Stade de Planèze	180000	00
23 - 2318 – code fonction 822 - opération 26 Voirie	141000	00
Total	391000	391000

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

2011 – 31/05 - IX – Présentation du projet de 13^{ème} tranche d'assainissement

Il s'agit d'une extension du réseau par le raccordement du secteur de Villeverneix. Il est prévu

- la fourniture et la pose de - 490 ml de canalisations PVC SN8 - Æ 125 mm, - 1 880 ml de canalisations PVC SN8 - Æ 160 mm, - 250 ml de canalisations PVC PN16 - Æ 63 mm "type pression", - 625 ml de canalisations PVC PN16 - Æ 75 mm "type pression", - 20 regards de visite béton Æ 1 000 mm, - 25 boîtes d'inspection polypropylène Æ 600 mm, - 70 tabourets de branchement PVC Æ 250 mm, - 7 postes de relèvement individuels

- la construction d'un poste de relèvement des eaux avec groupes électropompes immergés capables de 10 m³ à 25 m de HMT.

Compte tenu des délais nécessaires pour la procédure de consultation des entreprises, les travaux pourraient débuter dès la fin septembre ; ces travaux d'un montant estimé à 975 000 € HT financés sur les fonds libres du budget d'assainissement seront dévolus par procédure adaptée. La procédure de consultation est en cours, la remise des candidatures est fixée au 11 juillet à 10 h 30, et la commission se réunira ce même jour pour l'ouverture et l'analyse des offres

Dès que l'entreprise chargée des travaux sera retenue, une réunion d'information sera organisée avec les propriétaires des immeubles concernés par cette nouvelle tranche.

2011 – 31/05 - X – Réhabilitation de la salle des Lotos

Monsieur Serge FAURE fait part de la consultation d'un bureau d'étude pour la mise en conformité de la salle des lotos de Planèze, au regard des règles de sécurité et d'accessibilité des établissements recevant du public.

Le bureau de contrôle SOCOTEC et Monsieur Jean Pierre PETIT, Maître d'œuvre ont été retenus pour la rédaction du cahier des charges pour les marchés de travaux, l'élaboration du dossier destiné à la commission sécurité, et l'élaboration des plans afférents.

2011 – 31/05 - XI – Aménagements complémentaires sur la Base de loisirs

Les équipements existants seront complétés cette années par la mise en place d'un brumisateur.

Concernant l'activité restaurant en rez de chaussée, une pergola a été installée par les services techniques : L'accès au restaurant se fera désormais depuis le parking par un cheminement traversant l'espace de verdure de la base de loisirs : par mesure de sécurité des balises anti-chevauchement ont été installées afin d'éviter le stationnement sauvage sur le trottoir le long de la départementale.

Il reste maintenant à réaliser les aménagements de la cuisine et de la terrasse de l'étage pour la restauration hors saison estivale.

2011 – 31/05 - XII – Devenir de l'ilot Marbot

L'ensemble des procédures administratives préalables et nécessaires à la cession du foncier bâti à la commune sont maintenant terminées. Le transfert de propriété du foncier Marbot au profit de la commune de Neuvic est en bonne voie, l'acte devrait être signé d'ici la fin du mois de juin.

L'activité imprimerie et relieur de la société INVELAC occupera toute la partie de ce qui était l'usine de chaussures. Le projet d'installation d'une activité agroalimentaire sur l'ilot partie ouest est abandonné, à défaut d'accord sur le prix de cession des murs.

Les travaux de confortabilité, en particulier de réfection de toitures seront réalisés en fonction des crédits inscrits au budget et aménagés de manière à pouvoir accueillir plusieurs artisans.

2011 – 31/05 - XIII – Questions diverses

XIII – 1 – Présentation programme de voirie 2011

CR depuis la base de loisirs jusqu'au carrefour de la rue Font St Pey

- Point à temps sur rives et patte d'oie au départ de la route départementale

VC depuis entrée virage après station épuration jusqu'au stop vers route de la gare

- reprofilage - bicouche avec pré gravillonnage

VC Magnou

- reprise manuelle de rive - reprofilage - bicouche avec pré gravillonnage - monocouche après balayage

VC de Leygonie

- reprofilage - bicouche avec pré gravillonnage - (depuis arrêt travaux 2010 jusqu'au fossé béton)

CR des Léonardoux

- reprofilage calcaire + bicouche

VC du Clos

- reprofilage calcaire + bicouche

Rue de la Charmille

- reprofilage avec enduit - ECF monocouche

Rue de la Font Saint Pey

• Depuis entrée maison jusqu'au carrefour inclus : reprofilage avec enduit - ECF monocouche

• Depuis sortie carrefour jusqu'au carrefour après cimetière inclus : point à temps (70 m²) - ECF monocouche après balayage

• Entrée cimetière : bicouche avec balayage

• Depuis sortie du carrefour du cimetière : - point à temps (5 m²) - bicouche après balayage

• Depuis entrée SIMON jusqu'au déversoir : reprofilage - bicouche avec pré gravillonnage

• Depuis déversoir jusqu'au carrefour inclus : point à temps dans carrefour (25m²) - monocouche après balayage

Madame Paulette DOYOTTE demande la réfection de la rue Fénelon sur le programme 2012.

XIII – 2 – Présentation projet Véloroute – voie verte

Monsieur Gérard PEGORIE présente et commente le plan des aménagements projetés sur le territoire de la communauté de communes de la moyenne vallée de l'Isle, dans le cadre du projet « Vélo route voie verte » mené par le Pays de l'Isle en Périgord.

Outre les aménagements ou l'amélioration des aires de pique nique et le renforcement de la signalétique, il serait envisagé la création de deux passerelles pour enjamber la rivière situées entre le pont de la Gare et le barrage de Mauriac pour lesquelles le conseil municipal émet des réserves quant à la nécessité de réaliser de tels ouvrages au regard de leur coût.

XIII – 3– Inauguration de la Bibliothèque

La cérémonie d'inauguration est fixée au samedi 25 juin.

Concernant l'aménagement du parc, un concours d'idées sera lancé : pourraient être envisagés, la création d'une gloriette ou d'un kiosque à musique, la réalisation d'une chambre de verdure...

XIII – 4– Création d'emplois saisonniers

Le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir comme chaque année, la création d'emplois temporaires non titulaires afin de pourvoir au remplacement du personnel titulaire durant leurs congés annuels et également afin d'assurer le fonctionnement des services à caractère saisonniers tel que la Piscine.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents décide de créer pour la période du 1^{er} juillet au 15 septembre 2011,

- Cinq postes adjoint technique 2^{ème} classe, aux services techniques, indice de début d'échelle 3.
- Trois postes d'opérateur des A.P.S. à la piscine municipale, indice correspondant au 5^{ème} échelon de l'échelle 4,
- Un poste Adjoint administratif de 2^{ème} classe, indice de début d'échelle 3

XIII – 5 - Bibliothèque - demande de subventions investissement et fonctionnement

La commune de Neuvic a adhéré au dispositif du Plan Départemental de la Lecture Publique mis en œuvre par le Conseil Général de la Dordogne.

A ce titre, Conseil Général de la Dordogne apporte son soutien financier aux communes pour le fonctionnement de leurs bibliothèques dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Fonctionnement (FDAF).

Aussi, le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dispositif, décide à l'unanimité des membres présents

- de solliciter une subvention auprès du conseil général de la Dordogne sur le Fonds Départemental d'Aide aux Fonctionnement au titre de l'animation fonctionnelle du réseau :
 - d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Dordogne.
-

Par ailleurs, le maire précise que dans le cadre de la création de cette nouvelle bibliothèque la commune peut bénéficier d'une subvention du Centre National du Livre pour le développement des collections documentaires, la création d'une collection de périodique et la création d'un fonds audio vidéo.

Aussi, le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- De poursuivre les investissements pour étoffer le fonds documentaire de la nouvelle bibliothèque, constitué en 2010
- D'ouvrir une ligne budgétaire spécifique pour l'acquisition de documents pour un montant de 10 500 €,
- De solliciter une subvention auprès du Centre National du Livre pour le développement du fonds documentaire, la création d'une collection de périodiques et d'un fonds audio vidéo
- D'autoriser le maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Centre National du Livre et à signer tout document s'y rapportant.

Extrait du registre des délibérations affiché le 31 août 2011